

N°60

02 /// ÉDITO

Les étés se suivent...

02 /// EN BREF

Comme à la maison... ou presque

03 /// ACTUALITÉ

Dans l'esprit du temps:
la double incorporation

04 /// POINT FORT

Le TP 9000 est opérationnel

05 /// ACTUALITÉ

Le CTA est renforcé

07 /// ACTUALITÉ

«Employeur partenaire»,
un label valorisant

08 /// EN BREF

ECABOX, un nouvel espace
de partage

POINT FORT

LE NOUVEAU TP 9000 EST OPÉRATIONNEL



Les étés se suivent...

... mais ne se ressemblent pas. Nous avons encore tous en mémoire l'été 2021 et ses trombes d'eau qui ont fait monter dangereusement le niveau des lacs en Suisse. Celui de Neuchâtel a atteint des records historiques, donnant ainsi du fil à retordre pendant plusieurs semaines aux corps de sapeurs-pompiers du nord de notre Canton. L'été 2022 aura été placé sous le signe de la canicule, du manque d'eau, de l'interdiction de faire des feux et de nombreux départs de feux de végétation, fort heureusement sans trop de gravité pour notre Canton. Tous les spécialistes s'accordent à dire, données scientifiques à l'appui, que la récurrence des phénomènes climatiques extrêmes va augmenter. De nombreux élus cantonaux et fédéraux sont intervenus cet été dans la presse, se voulant alarmistes ou rassurants face à notre état général de préparation, mais réclamant des mesures spécifiques pour lutter contre les feux de forêt. Face à ce changement de paradigme, le canton de Vaud a pris les devants il y a plusieurs années déjà. Le Conseil d'État a ainsi mentionné concrètement la thématique des feux de forêts dans l'analyse des risques et des dangers qu'il a publiée en 2021. La Direction générale de l'environnement et l'ECA ont démarré conjointement, il y a plus de 3 ans, un projet concret dont les premiers livrables (adaptation des bases légales et mécanismes de financement) seront présentés tout prochainement à notre nouveau chef de département. Le Conseil d'État puis le Grand Conseil devraient se saisir de ce dossier d'ici la fin de l'année. Gageons que ce projet recevra un accueil favorable, afin que des premières mesures opérationnelles puissent progressivement se déployer sur le terrain dès l'été 2023.

Belle fin ou suite d'été à tous !

LAURENT FANKHAUSER
Directeur DDIS

IMPRESSUM

Editeur:

ECA - Laurent Fankhauser, directeur DDIS

Adresse:

ECA, Av. du Grey 111, case postale, 1002 Lausanne
sdis-actualites@eca-vaud.ch

Rédaction:

Michael Werder

Conception graphique et mise en page:

Raul Minello, pixel-factory.ch

Crédits photos:

Couverture: ECA; p. 2: ECA/Glenn Michel et Flore Pratalini,
pp. 4 et 6: ECA; p. 7: 118-info.ch.

EN BREF

Comme à la maison... ou presque

« Il était vraiment attendu par tout le monde! », s'exclame Laurent Fankhauser, directeur DDIS. C'est du déménagement dans le nouveau bâtiment de l'Avenue du Grey qu'il s'agit.

En effet, après avoir été repoussée à plusieurs reprises pour des questions techniques, l'arrivée dans les nouveaux locaux a eu lieu progressivement à partir du début mai pour pratiquement tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'ECA qui travaillaient à Pully.

« Ne restent pour le moment à Pully que le CTA, le service Opérations et quelques collaborateurs et collaboratrices du service Support DDIS qui seront transférés à la Grangette d'ici la fin de l'année », précise Laurent Fankhauser.

Il faut dire que les personnes déjà installées dans les locaux du nouveau siège sont contentes. Le bâtiment répond aux attentes aussi bien en termes d'échange entre les services regroupés que de confort.

Ne regrettant pas le bâtiment de Pully, une ancienne clinique datant du début du siècle dernier et dont les volumes n'étaient absolument pas modulables, le directeur DDIS constate, réjoui: « Il reste quelques réglages à faire mais, de manière générale, on peut dire que l'ECA a entamé une nouvelle ère en ce début mai 2022. »



Dans l'esprit du temps: la double incorporation

MICHAEL WERDER Depuis quelque temps, le monde des sapeurs-pompiers connaît certaines difficultés de recrutement. Occupations multiples, sollicitations de tous genres, mobilité, altruisme quelque peu en déclin pourraient expliquer ce phénomène. Une solution permettant d'atténuer ce problème existe toutefois.

« L'idée est simple: permettre aux sapeurs-pompiers d'être incorporé-e-s aussi bien dans le SDIS de leur lieu de domicile que dans celui de leur lieu de travail. En fait, l'incorporation n'est plus dépendante du domicile principal », explique l'inspecteur cantonal François Iff. Il suffit donc au pompier intéressé de s'annoncer auprès du SDIS couvrant le territoire où il travaille pour y être intégré, le temps ainsi passé dans un autre SDIS que celui d'origine étant totalement pris en compte.

La double incorporation est quasi indispensable

Dans les conditions actuelles, une telle politique est presque indispensable, tant les effectifs sont parfois réduits en journée. « Sans compter que, à quelques

gration. Par ailleurs, une personne non formée dans le domaine chimique ne sera pas mobilisée pour de telles interventions, indépendamment du SDIS alarmé. En simplifiant un peu, il suffit d'enfiler la tenue feu et le casque et c'est parti », souligne Thierry Charrey, président de la FVSP.

Je ne sais pas ce qu'il/elle vaut...

Ce nouveau dispositif rencontre toutefois quelques oppositions. Le principal argument présenté par ceux qui ne sont pas convaincus est que les SDIS engageraient ainsi des sapeurs-pompiers « inconnus » et que, pour intervenir avec succès, il faut connaître les personnes avec lesquelles on est engagé. Pour François Iff, on ne peut plus se permettre d'être à ce point sélectif. « Sans compter qu'actuellement les intervenants sont mobilisés par le système en fonction de leurs compétences, donc des formations suivies. Si la crainte d'avoir à faire avec des « inconnus » est légitime, elle ne doit toutefois pas servir d'alibi. Dans ce contexte, la part de risque encouru est acceptable et il faut faire preuve de confiance: les formations dispensées en interne dans un SDIS ne peuvent pas ne pas être acceptables pour un autre SDIS, sans compter que les compétences sont validées partout de la même façon. On apprendra

donc à se connaître en intervenant et lors des exercices ».

Participer aux exercices, oui mais où ?

Une question se pose: qu'en est-il du suivi des exercices par les personnes annoncées en double incorporation: doit-elle suivre les exercices des deux SDIS? Il est à noter qu'aucune directive n'est édictée à ce sujet par l'inspection cantonale, cette question étant réglée par les SDIS. Dans ce contexte, il est indéniable qu'il est plus que judicieux, pour la personne à la double incorporation, de suivre au moins une partie des exercices dans son SDIS d'adoption. Ne serait-ce que pour une question de cohésion et de dynamique de groupe. « Chez nous, le nouveau venu est annoncé et présenté sur les groupes WhatsApp du SDIS et invité à participer à quatre ou cinq exercices par année. S'il le souhaite, il peut également être inscrit à des formations spécifiques », déclare Thierry Charrey.

Faire preuve de flexibilité

En tous les cas, face à cette nouvelle situation, l'important est de faire preuve de souplesse et de ne pas surréagir. « Si nous voulons pouvoir continuer d'assumer nos missions sans problèmes, il faut travailler ensemble, chercher des synergies et surtout faire en sorte de ne pas « griller » les doubles incorporés », indique le président cantonal. Même avis du côté de l'inspecteur cantonal: « Nous avons là une solution appropriée pour palier nos problèmes d'effectifs. Je compte donc sur le traditionnel bon sens des SDIS pour la mettre en œuvre. Toutes les bonnes volontés sont à prendre en compte ».



Si nous voulons pouvoir continuer d'assumer nos missions sans problèmes, il faut travailler ensemble et chercher des synergies.

exceptions près, dans le canton, nous disposons des mêmes équipements, des mêmes engins et des mêmes compétences, ce qui facilite incontestablement l'inté-

Le TP 9000 est opérationnel

MICHAEL WERDER Destiné à remplacer certains TP 6000 actuellement encore en service, un TP 9000 a été livré au SPSL et sera mis en service d'ici la fin de l'année et trois autres sont commandés. Ce véhicule puissant vient notamment renforcer l'efficacité opérationnelle de certains centres et sites.

Résultant d'un projet lancé en 2017 et initialement basé sur l'idée de développer un TP 7000, le TP 9000 sera prochainement opérationnel à Lausanne. Quant aux sites de Nyon-Dôle, Yverdon-les-Bains et Aigle pour le Chablais, ils seront livrés d'ici 2024 en fonction des délais de fabrication.

Quelques chiffres

D'un poids total admissible de 32t – ce qui laisse encore suffisamment de marge de manœuvre (4t) pour conserver le véhicule loin de sa charge maximale – ce véhicule est monté sur un châssis double cabine Scania à quatre essieux. Ses dimensions sont conséquentes: 11,3m de long (avec dévidoir à roues), 2,54m de large

et 3,37m de haut pour un empattement de 3,75m. Il dispose d'un moteur Diesel DE 13 55 de 12 742 cm³ de cylindrée et d'une puissance de 500CV ainsi que d'une boîte à vitesses robotisée à douze rapports. Il s'agit d'un véhicule traction 8x4*4 avec deux essieux tracteurs arrière et un quatrième essieu directionnel relevable.

Pour ce qui concerne l'équipement d'intervention, ce véhicule est équipé d'une pompe Hale Godiva Prima P1B 610 en bronze, d'une pompe basse pression à un étage avec système d'aspiration automatique à double piston, d'un canon avant télécommandé affichant un débit maximal de 2000 l/min. à 10 bar, d'une citerne à eau d'une contenance de 9000 l (avec sept sorties utilisables) et d'une citerne de produit mouillant de 200 l.

Du point de vue de l'équipage, le TP 9000 offre six places dont cinq sièges spéciaux avec appareils de protection respiratoire intégrés. Il est à noter que, si pour une raison quelconque le chauffeur doit évacuer le véhicule, il a à sa disposition une cagoule de sauvetage. Pour le reste, le matériel chargé à bord du TP 9000

**POIDS
32 TONNES**
**ÉQUIPAGE
6 PLACES**



**EAU
9000 LITRES**
**AGENT MOUILLANT
200 LITRES**

est en grande partie identique à celui d'un TP2000 standard.

Stationnement et missions

«Après une étude des besoins, il a été décidé de doter Lausanne, Nyon, Yverdon et Aigle de ces tonnes-pompes de dernière génération dont le coût avoisine les 900 000 francs. Ils sont principalement conçus pour intervenir en cas d'événements feu sur les autoroutes et dans les tunnels», explique Nicolas Farinelli, collaborateur technique. Une partie du financement de ces moyens d'intervention a été prélevée sur le fonds cantonal secours routier.

Il est à noter que ce véhicule à grande capacité trouve également son emploi dans les transports d'eau en cas d'intervention dans des zones qui en sont dépourvues. Par contre, il est clair que, vu ses dimensions et son poids, il ne pourra en principe pas pénétrer dans les massifs forestiers et ne servira donc pas de véhicule de lutte contre les feux de végétation, mais il pourra effectuer du ravitaillement en eau de moyens plus petits en roulant sur des routes secondaires. Son encombrement l'empêchera aussi d'accéder à des alpages en cas d'incendie de chalets ou de métairies. Dans ces deux cas de figure, les interventions continueront d'être effectuées avec les moyens utilisés jusqu'ici.

4 NOUVEAUX VÉHICULES STATIONNÉS À LAUSANNE, NYON-DÔLE, YVERDON-LES-BAINS ET AIGLE

Satisfaction des utilisateurs

«Jusqu'à présent, nous n'avons eu en majorité que des retours d'informations positifs concernant ce véhicule. Il est clair qu'il faut s'habituer à ses dimensions, mais une fois que le chauffeur l'a en main, le TP9000 se conduit presque comme une voiture. Lorsque ce dossier sera clos, c'est-à-dire après avoir effectué le suivi de construction, la formation et la livraison des trois derniers véhicules, nous allons maintenant aborder, selon le programme établi, le remplacement progressif des TP2000 et des différents véhicules modulaires berces», conclut Nicolas Farinelli. ///

Le CTA est renforcé

MICHAEL WERDER **Déjà performant, le CTA (Centre de traitement des alarmes) renforce ses capacités opérationnelles. En effet, de nouveaux officiers de permanence ont été désignés qui viendront appuyer leurs collègues déjà en fonction.**

« A l'heure actuelle, le CTA vaudois compte vingt opérateurs. Quinze d'entre eux sont engagés à plein temps, les cinq autres sont des auxiliaires», explique Christophe Huet, responsable de la centrale. Le CTA fonctionne en permanence avec un ou plusieurs opérateurs répondant aux appels, appuyés par un chef de salle qui assure le «management» opérationnel.

«Cette configuration fonctionne parfaitement pour tout ce qui concerne les événements quotidiens, mais, en cas de montée en puissance, nous nous sommes aperçus qu'il manquait en quelque sorte un échelon susceptible de coordonner les opérations et qui puisse faire le lien entre le CTA et son personnel et l'inspecteur DDIS engagé sur le terrain», précise Christophe Huet.

Assurer un soutien opérationnel

Depuis juin 2022, l'équipe du CTA a ainsi été complétée par un officier de permanence. «L'officier CTA» issu des inspecteurs de la DDIS et des officiers de la centrale, occupe cette fonction et est présent au CTA tous les jours ouvrables durant les horaires de jour et également en cas de renforcement de ce dernier.

Cet officier a pour rôle d'apporter un soutien opérationnel au chef de salle et aux opérateurs et d'assurer le lien entre la centrale et les inspecteurs présents sur le terrain. En fait, il gère toute la sphère



relative au CTA alors que les inspecteurs engagés sur le terrain continuent de se charger des missions qui leur étaient dévolues jusqu'ici.

«L'officier CTA» participera également à la coordination opérationnelle interpartenaires feux bleus dans le cadre des futures centrales d'urgence regroupées au siège de l'ECA.

Avoir le recul nécessaire

«L'implantation d'un échelon supplémentaire au CTA permet à la centrale de bénéficier d'une personne qui n'est pas entièrement focalisée sur les appels et les communications de l'intervention en cours, mais qui peut prendre le recul nécessaire pour coordonner les opérations notamment particulières et, le cas échéant, assurer les contacts avec les partenaires feux bleus lors d'opérations multiples ou d'opérations importantes ou majeures», explique le responsable CTA.

L'avantage de cette nouvelle fonction est que le CTA dis-

pose d'officiers qui sont non seulement formés au système d'alarme, mais qui possèdent également des compétences techniques nécessaires ainsi que d'un bagage sapeur-pompier significatif.

Sur le terrain et au CTA

Afin de consolider le dispositif, des inspecteurs ont été formés au domaine CTA et se sont vu dispenser une formation au logiciel utilisé par les opérateurs ainsi que des connaissances de base en matière de centrale d'alarme. Ceux-ci pourront ainsi gérer la couverture

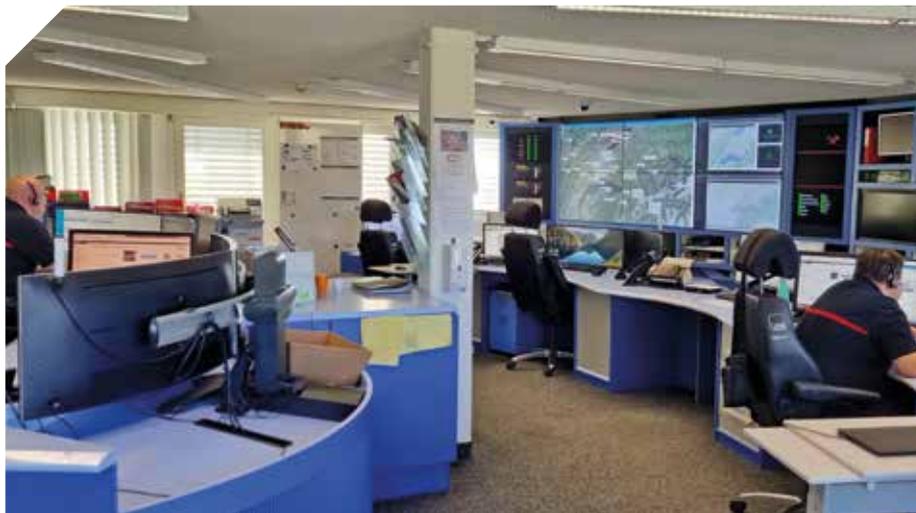
opérationnelle du canton en portant sur les engagements en cours un œil avisé et réfléchi.

Il est encore à noter que le piquet de permanence de l'inspectorat cantonal a été complété avec deux officiers, Christophe Huet, responsable du CTA et Séverine Chaube, responsable de la formation du CTA.

Accroître les compétences

Le CTA fonctionne depuis trois ans avec un logiciel totalement évolutif. Cela signifie que la personne qui l'utilise doit elle aussi continuer à se former. Dans ce contexte, un projet prévoit d'accroître les compétences de chefs de salle qui suivront ainsi une formation qui leur est totalement dédiée.

«Pour nous, le principal projet en cours reste toutefois celui de notre emménagement à l'Avenue du Grey au début 2023. Nous serons alors dans une toute nouvelle configuration interpartenaire qui devra être totalement fonctionnelle dès que nous tournerons l'interrupteur», conclut Christophe Huet. ///



«Employeur partenaire», un label valorisant

MICHAEL WERDER Actuellement, les corps de sapeurs-pompiers ont à peu près tous un problème de recrutement, qui se traduit souvent par un manque d'effectifs en intervention, surtout en journée. Avec leur action «Employeur partenaire», les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud cherchent à pallier cette difficulté.

ture d'une charte, qui formalise les devoirs et les droits respectifs de l'employeur en termes d'interventions, de formations, d'information et de dialogue et du sapeur-pompier volontaire pour ce qui concerne l'information, le respect, l'adaptation et le dialogue. Un cadre clair est ainsi posé.

La problématique des effectifs mobilisables, notamment en journée, est récurrente. Au-delà de la double incorporation (*lire p. 3*), les établissements cantonaux d'assurance ECA et les fédérations des sapeurs-pompiers de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud – par ailleurs déjà actifs avec le canton du Valais pour la promotion des sapeurs-pompiers sous l'égide du site 118-info.ch – ont élaboré un plan d'action visant à impliquer les employeurs comptant des sapeurs-pompiers parmi leurs collaborateurs et leurs collaboratrices.



Reconnaître un acte de civisme

Pour une entreprise, engager un-e sapeur-pompier volontaire, c'est à la fois faire acte de civisme et assurer la sécurité interne et la continuité de ses affaires. Le label «Employeur partenaire» est décerné aux entreprises qui emploient un-e ou des sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit d'une reconnaissance de leur implication dans le système de défense incendie.

Cet acte de civisme mérite d'être évoqué à large échelle. L'objectif de la campagne «Employeur partenaire» est non seulement d'assurer les effectifs des intervenants, mais également de renforcer la marque des entreprises qui y adhèrent en démontrant que celles-ci assument leur responsabilité sociale, se préoccupent de la sécurité de leur

personnel et de leur organisation et sont des employeurs modernes, engagés et à l'écoute de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Une visibilité méritée

L'obtention du label «Employeur partenaire» constitue un vecteur de communication puissant. Il se présente en effet sous la forme d'un logo déclinable sur tous les supports matériels (véhicules, lettres, publicité, merchandising) et électroniques (réseaux sociaux, sites web, courriels) des entreprises concernées qui pourront ainsi afficher haut et fort leur soutien aux sapeurs-pompiers.

Pour obtenir le label, l'entreprise doit prendre un certain nombre d'engagements envers ses employé·es. Cela se fait par la signa-

En signant la charte, l'employeur accepte de libérer le-la sapeur-pompier de ses obligations professionnelles en cas d'urgence ou d'exercice, selon des modalités à définir. Pour sa part, l'employé·e doit informer son employeur de sa fonction bénévole au moment de l'embauche ou avant le début de la formation, et adapter son calendrier d'exercices et de gardes à ses impératifs professionnels.

La charte est révisée au minimum une fois tous les deux ans et, le cas échéant, adaptée au contexte économique de l'entreprise

Le message à faire passer est donc clair: employer un sapeur-pompier volontaire, c'est s'assurer d'avoir parmi son personnel un-e employé·e fiable, engagé·e et rigoureux·se!

EN BREF

ECABOX

Un nouvel espace de partage

Pouvoir échanger, consulter et stocker aisément des documents dans un espace collaboratif sécurisé et hébergé en interne, voilà le but d'Ecabox, une solution développée par l'ECA et qui a remplacé Storebox.

«Afin de permettre le stockage et le partage de fichiers entre l'ECA, les SDIS et certains partenaires, l'ECA met désormais à disposition un cloud nommé Ecabox. La connexion à cet espace se fait avec les identifiants individuels unifiés pour chaque sapeur-pompier ou partenaire (NIP et mot de passe) qui détermine les droits accordés. Il est possible d'y accéder via un navigateur ou par smartphone», explique Cyril Guinchard, responsable du projet.

Cette solution, à laquelle ont accès tous les pompiers, les SDIS,

l'ALSP et certains partenaires, est plus conviviale que l'outil utilisé jusqu'ici. A terme – en plus des rapports d'intervention (avec la possibilité d'y joindre différents documents) – tous les documents pertinents de l'ECA y seront également stockés. De plus, elle inclura également prochainement Ecaplan et ses différents plans d'intervention.

Ecabox, c'est non seulement un outil de travail collaboratif, mais également une véritable opportunité d'accroître les synergies déjà existantes dans le monde sapeur-pompier. ///



SONDAGE

Papier ou PDF ?

Dans la dernière édition de *SDIS Actus*, nous proposons à nos lecteurs et à nos lectrices de participer à un sondage destiné à savoir s'ils et elles préféreraient continuer à se voir fournir la publication sous forme imprimée ou sous forme informatisée. Ce sondage n'a pas remporté le

succès que nous espérions. Merci toutefois aux 136 personnes qui y ont répondu mais, – avec 67 partisans du papier et 69 en faveur du numérique – le résultat obtenu ne permet pas de prendre une décision. Nous allons donc revenir vers vous avec un nouveau sondage qui cette fois vous sera adressé par courriel.

**MERCI D'AVANCE
POUR VOTRE PARTICIPATION**